

OBJET

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 14 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ - Marie-Françoise VIDALON - Hélène GUIOUNET - Daniel GASPA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après avoir pris connaissance des diverses demandes,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 4 avril 2023,
le Conseil Municipal vote les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2023 chapitre 65 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
ADIL	226,00
ADMR	500,00
AFP DE SOULAN	2 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 000,00
CLUB AMITIE ACCUEIL	1 000,00
CO SAINT-LARY ET VALLEES	20 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	8 000,00
ECOLE PRIMAIRE - OCCE	1 200,00
ECOLE PRIMAIRE - VIELLE AURE	640,00
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE	1 000,00
FNACA	150,00
GAULE AUROISE	140,00
GROUPEMENT PASTORAL DE SOULAN	10 000,00
CLUB PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE	3 000,00
SKI CLUB	14 000,00
SNOWBOARD CLUB	12 000,00

SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 000,00
TENNIS CLUB	1 500,00
RIDIN'FAMILY	3 000,00
SAINT-LARY AURE MONTAGNE	3 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023	85 356,00

Le Maire est autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de 2023, tel que détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 13 Avril 2023,



Le Maire,

André MIR